

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire

Pau, le 10 Février 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de notre association se tiendra le **Jeudi 10 MARS 2022 à 9h00 au Palais Beaumont à PAU.**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral, Rapport d'Activités
- Rapport des Commissions (REV et Sociale)
- Rapport financier 2021, pour approbation
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Renouvellement de mandats et élections de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Conclusions

Assemblée Générale Extraordinaire

- Révision des Statuts : modifications apportées à nos Statuts puis vote (Ci-joint les modifications proposées par le Conseil d'Administration du 9 Février 2022)

Selon l'article 9 de nos Statuts pour être validée à siéger, l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire devra être composée du cinquième au moins des membres actifs, présents ou représentés. Il sera statué à la majorité des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation 2021.

Conformément à nos statuts, les conjoint(e)s sont également membres de droit et participent au vote.

En cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 9 de nos statuts. Ainsi, si vous-même ou votre conjoint(e) n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint des formulaires de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. **Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation 2021 peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, en vertu de l'article 9 des Statuts.**

Dans l'attente de notre rencontre, Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Les co-Présidentes
Liliane ECHEGUT / Florence TEMPERE



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

JEUDI 10 MARS 2022

AUDITORIUM ALPHONSE de LAMARTINE

PALAIS BEAUMONT – PAU

9h00 – 9h30 : Accueil des participants

9h30 – 10h30 : Conférence de Catherine de RICHECOUR / Michel JAVALT
Membres de l'association des Amis de Saint Jacques et Apetra



SAINT JACQUES POURQUOI ? COMMENT ?

10h30– 10h45 : Pause-Café (Café, Thé, Jus de Fruits, Viennoiseries, Fruits) -
Foyer Paul-Jean Toulet

10h45 – 12h00 : Assemblée Générale Statutaire

12h00 – Assemblée Générale Extraordinaire - Modifications apportées à nos
Statuts puis vote

Le repas sera servi au Palais Beaumont dans la Rotonde de la Salle des
Ambassadeurs

MENU

Tapas : Petite tortilla au chorizo - Muffin de maïs au lard - Navette de rillettes de
truite des Pyrénées - Verrine tartare de tomates et chèvre frais

Royale de Piquillos, crevette sauvage rôtie et sa mousseline d'avocat au chorizo

Filet de veau façon Grand Veneur
Pommes Anna, purée de patate douce

Fromage de Pays et confiture de cerises noires - petite verdure

Bombe glacée à l'arabica sauce Gasconne

Vins, Café le Champagne est offert par APETRA

Le montant de votre participation pour la journée : 53 € repas, Pause-Café,
(Champagne & tapas ainsi que le parking (offert par Apetra),

Assemblée générale seulement : 5 € pour la pause-café

**Nous comptons sur vous pour venir partager ensemble un moment de convivialité
dans un cadre prestigieux.**

Les co-Présidentes
Liliane ECHEGUT / Florence TEMPERE

**Les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent nous
appeler au 06 48 89 95 74**